

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC****Séance du jeudi 05 mars 2026**

| | |
|---|--|
| <p>Date de la convocation 25/02/2026</p> <p>Date d'affichage 25/02/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 14</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 12</p> | <p><i>cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIé, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s : Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Claude FROMENT</p> |
|---|--|

Objet: Nomination du secrétaire de séance - DE_20260305_001

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal de ROUSSENNAC, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Jean-Claude FROMENT secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 09/03/2026
et publication ou notification
le 09/03/2026

Roussennac, le 06/03/2026
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de Séance
Jean-Claude FROMENT



Le Président
Marie-Laure CAMBOULAS




Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
Date de réception de l'AR: 10/03/2026

012-211202064-DE_20260305_001-DE
A G E D I